

## LES KATHΓΟΡΙΑΙ: PREMIÈRE OU SECONDE INTENTION?

## THE KATHΓΟΡΙΑΙ: FIRST OR SECOND INTENTION?

Yvan Pelletier\*

**Résumé:** Boèce, avec les commentateurs grecs, distingue deux impositions pour les noms : certains nommeraient des réalités et d'autres la nature de ces premiers noms. Il fait porter l'*Organon* en général sur la seconde imposition, mais les *Attributions* (Κατηγορίαι) en particulier sur la première. Cet article conteste cette conception du sujet général de la logique et du sujet spécial des *Attributions*.

**Mots-clés:** Catégories. Logique. Organon. Aristote. Thomas d'Aquin.

**Abstract:** Boethius, with the Greek commentators, distinguishes two impositions of names: some of them would name realities and others would name the nature of these first names. According to him, the *Organon* generally concentrates on the second imposition, but by exception the *Attributions* (Κατηγορίαι) considers the first one. This article challenges this conception of the general subject of logic and of the special subject of the *Attributions*.

**Keywords:** Categories. Logic. Organon. Aristotle. Thomas Aquinas.

Il est des problèmes dont les philosophes n'ont jamais cessé de discuter, et certains que les Aristotéliens en particulier ne résolvent pas à leur satisfaction générale. L'un d'eux concerne le sujet de la logique, et plus spécialement à quoi s'intéresse précisément Aristote en chacun des traités de l'*Organon*. Plus spécialement encore : de quoi traite-t-il dans les *Attributions* et l'*Interprétation*?<sup>1</sup> Pour poser la question à la manière des commentateurs grecs, s'agit-il prioritairement de mots, de concepts ou de choses?<sup>2</sup>

Pour une discussion plus générale de la question, on peut revisiter quelques articles déjà parus.<sup>3</sup> Je m'intéresse ici plus spécialement à une distinction en

\* Docteur en Philosophie de l'Université Laval, Canada. Professeur retraité à la même université. Professeur aux séminaires *Redemptoris Mater* de Guam, Hong Kong, Qishan (Taiwan), Kitwe (Zambie), Cape Town (Afrique du Sud), Newark (États-Unis), Bangalore (Indes), Toronto (Canada) et Québec (Canada).

<sup>1</sup> « Il y a treize siècles, en écrivant son interprétation des *Catégories*, Simplicios croyait devoir justifier son nouveau commentaire à ce livre qui en avait déjà eu tant. Après Simplicios, on a écrit encore beaucoup sur les *Catégories* d'Aristote. » (Casalini, 1881, v) – Plutôt que la translittération *Catégories*, qui jette d'emblée sur une fausse piste, je préfère la traduction *Attributions* pour rendre Κατηγορίαι. Voir ma traduction : Aristote (1983). Quant au second traité, intitulé Παρὰ Ἑρμηνείας, j'y renverrai comme l'*Interprétation*, pour ne pas traîner la lourde périphrase 'le traité *De l'interprétation*'.

<sup>2</sup> « Le traitement en est-il grammatical, logique, ou métaphysique? Ou est-il une combinaison de différents types de traitements? Le cas échéant, les différents types sont-ils coordonnés, ou l'un est-il principal et l'autre, ou les autres, subordonnés? » (Owens, 1960, 79)

<sup>3</sup> « La nature et l'origine de la doctrine aristotélicienne des catégories a fait fréquemment l'objet de discussion durant les dernières centaines d'années. » (L.M. De Rijk, 1952, 1) Voir spécialement Duane Berquist (1979 et s.d.), Bruno Tremblay (1994) et Yvan Pelletier (2020 et 2023). Voir aussi la bibliographie à la fin de cet article.

laquelle à peu près tout le monde initie sa quête d'une solution. Cette distinction, introduite par les commentateurs grecs, a été reprise par Boèce, et depuis quasi tous s'y fondent pour démarquer les deux premiers traités.

## I. Une distinction séduisante

Je lirai cette distinction dans la présentation que Boèce en fait en guise d'introduction à son commentaire sur les *Attributions*, justement dans l'idée de manifester le sujet exact de ce traité: quelle nature faut-il reconnaître aux dix membres de la liste d'attributions qu'Aristote livre dans ce traité?

Boèce (1891) remarque qu'à mesure qu'on prenait connaissance de l'existence d'êtres, on leur imposait des noms en vue de partager ce qu'on y remarquait.

Les choses demeuraient en la constitution propre de leur nature initiale, se laissant observer. Seul le genre humain s'est montré capable de leur imposer des noms. Aussi advint-il qu'en s'intéressant une par une à toutes les choses, l'esprit de l'homme leur attacha à chacune un nom. Il appela ainsi tel corps *homme*, tel autre *Pierre*, un autre *bois*, puis une autre entité *couleur*. Puis encore, quiconque engendrait un autre homme, il le désigna comme *père*. Il revêtit aussi de la forme d'un nom la mesure de leur grandeur propre, de manière à les dire *de deux pieds* ou *de trois pieds*, et il continua de la sorte avec le reste. (PL 64, p. 159)<sup>4</sup>

Une fois accoutumés à ce faire, on a repensé à ces noms pour les ordonner, ce qui a amené à confronter leurs allures et leurs fonctions, auxquelles on a également attribué des dénominations.

L'homme, une fois toutes ces désignations en place, jeta un second regard sur leurs propriétés et leurs figures. Les désignations qu'il trouvait d'une forme à se décliner en cas, il les appela des *noms*, tandis qu'il appela des *verbes* celles de forme à se distribuer en temps. (PL 64, p. 159)

Boèce souligne avec insistance la différence entre ces deux vagues de désignation, car il différencie par là les logiques du premier et du second acte de la raison.

---

<sup>4</sup> La traduction de ce passage est de moi. Il en va de même de toutes les traductions soumises en cet article.

La première imposition des noms désigne leurs sujets tant à l'intelligence qu'aux sens, tandis que la seconde concerne les propriétés et figures particulières de ces noms. Ainsi, le premier nom se trouve celui-là même d'une réalité, comme lorsque par exemple on appelle telle réalité *homme*. Puis, cette appellation d'*homme*, on l'appelle *nom*, au regard non de sa signification, mais de sa figure. (PL 64, p. 160)

La distinction paraît claire : ce qu'on examine, conçoit et nomme, ce sont tantôt les réalités extérieures, tantôt les noms imposés à ces réalités. Ainsi, en vertu de l'acte rationnel qui a inspiré sa première imposition de sens, *homme* désigne une réalité extérieure, mais, en vertu d'une seconde imposition, qui vise sa nature et sa fonction, *homme* est un *nom*.

Fort de cet éclairage, Boèce, comme ses prédécesseurs grecs, se croit en mesure de distinguer les *Attributions* de l'*Interprétation*. À leur avis, le premier traité s'intéresse aux noms de première imposition, attachés à des réalités extérieures, tandis que le second regarde les noms de seconde imposition, inspirés par la nature et les propriétés des noms de première imposition.

Cette œuvre-ci vise les premiers noms des choses. On y veut discuter des voix qui signifient les choses, et ce non quant à ce qu'on les forme avec telle propriété et figure, mais quant au fait qu'ils signifient. (PL 64, p. 160)

La grande majorité des exégètes postérieurs de l'*Organon* a été séduite par la clarté apparente de cette distinction entre deux niveaux d'imposition des noms et y a réduit la différence des propos propres aux deux premiers traités. Parmi les derniers en lice, Duane Berquist (1979) souscrit à cette interprétation:

Les commentateurs grecs distinguent entre la première imposition des sons vocaux simples, qui porte sur les choses, de leur seconde imposition, qui porte sur les sons vocaux eux-mêmes...

Nous imposons des appellations (*names*) aux choses. Ensuite, notre raison revient sur ces noms et en reconnaît certains comme noms (*nouns*) et d'autres comme verbes; elle impose alors des noms (*names*) à ces noms, appelant les uns noms (*nouns*) et les autres verbes. Cette dernière imposition est appelée *seconde*, puisque c'est aux choses que nous imposons les premiers noms. Les *Catégories*, d'après les commentateurs grecs, concernent la première imposition de noms. (pp. 2-3)

## II. Une distinction problématique

Cette distinction de deux niveaux d'imposition de signification, ainsi que son application à la détermination du scopos exact des deux premiers traités logiques, a fasciné tous les exégètes postérieurs. Cela se comprend. Très simple, elle paraît projeter une lumière précieuse sur le mystère qui enveloppe la préoccupation logique.

Cependant, comme le concède Duane Berquist, malgré sa bienveillance pour elle, «cette distinction soulève certaines questions» (1979, p. 26). Il croit quant à lui que ces problèmes se résolvent. Je dirais plutôt que cette distinction perd l'exégète d'Aristote dans un labyrinthe où il ne parvient plus à s'orienter.

D'une part, elle prend prématurément pour acquis que le sujet privilégié de la logique, ce sont les mots, regardés sous quelque angle. Elle veut ensuite que les traités logiques se distinguent selon une variation de cet angle. En outre, les illustrations citées pour marquer l'originalité de l'*Interprétation* présentent une nature nettement grammaticale : la déclinaison des noms selon des cas et la distribution des verbes selon des temps ne font soupçonner à personne rien qui sorte de la grammaire<sup>5</sup>.

D'autre part, elle place le logicien *ultra vires* en lui confiant d'assigner des noms aux réalités, à leurs essences et à leurs propriétés; cette tâche relève pourtant exclusivement des savants qui se proposent comme sujets les aspects variés de la réalité : il revient au naturaliste de nommer les êtres naturels; au mathématicien de nommer les particularités des grandeurs et des nombres; au philosophe politique de nommer les constitutions, leurs éléments et leurs déviations; et ainsi de suite du reste, en réservant au sage de se prononcer et de disserter sur la nomenclature des principes. Si quelque lumière jaillit de cette distinction tant prisée, elle ne départagera pas *Attributions* et *Interprétation*, mais logique et autres sciences : la logique ne peut légitimement se mêler que de seconde imposition, laquelle par contre indiffère toute autre science. Duane Berquist (1979) le reconnaît:

L'imposition effective de noms aux choses appartient à la science qui les considère. Il appartient par exemple à la philosophie politique d'imposer des noms aux différentes sortes de gouvernement ou de considérer les noms qui leur ont été imposés; et à l'éthique, 'imposer des noms aux diverses vertus et aux divers vices, ou de considérer les noms qui leur ont été imposés. (p. 28)

<sup>5</sup> Le linguiste français Benveniste (1958) s'est rendu fameux par son effort de réduire les attributions aristotéliennes à des particularités de la langue grecque.

### III. Logique et réalité

Finalement, comme je le dénonçais plus haut, Boèce et ses collègues grecs, en appliquant leur double imposition à la distinction des deux premiers traités logiques, empêchent la réflexion logique dans un labyrinthe inextricable. Pour ne pas s'y perdre, on ne doit pas s'y engager sans le guide indispensable: une notion claire de ce que la logique dans son ensemble se propose comme sujet.

#### A. *Tout l'être*

Or ce ne sont pas prioritairement les mots, mais les êtres qui postulent ce rôle. La logique ne s'assimile pas à un jeu gratuit de rigueur mentale, à une évasion de la raison hors de l'obscurité et de l'indétermination si décevantes de la réalité matérielle, pour trouver refuge en un royaume où règne une certitude et une rigueur absolue. Son intention est au contraire de guider la raison dans son élaboration d'une représentation de la réalité conforme à ce qu'elle est autant qu'elle s'y prête. « La logique est ordonnée à la connaissance des choses. » (Berquist, 1979, p. 28) Son intention est de conduire la raison à la découverte de la vérité. Elle ne peut le faire en se désintéressant des choses réelles, de leurs natures, de leurs propriétés et même de leurs accidents les plus éphémères. Il n'est aucun aspect de la réalité, en effet, qui ne soit pas susceptible d'intéresser la raison en quelque circonstance.

La raison doit se préoccuper de tout ce qu'il y a dans la réalité. Or la logique s'intéresse aux opérations de la raison. Elle doit donc s'intéresser à des propriétés communes à toutes choses. Il s'agit des relations (*intentionibus*) qu'elle doit découvrir entre toutes les choses pour connaître ces dernières. (*In I Post. Anal.*, 20, #171)

#### B. *L'être une fois connu*

Il fallait en un premier temps souligner l'intérêt de la logique pour l'être, pour la réalité, de façon à éviter qu'on lui suppose comme sujet quelque chimère, quelque produit d'imagination ou de raison étranger à ce qui existe. Comme l'éthique doit en premier insister sur le fait que le bien n'est pas autre chose que l'être, et le bien moral ou le bonheur pas autre chose que

l'être humain accompli, sous peine qu'on ne sépare le bien de l'être et le voie comme un idéal jamais actuel. Car la vérité non plus, que la logique veut aider à découvrir, n'est pas autre chose que l'être, et une totale conformité à lui.

Mais il faut ensuite préciser que ce qui intéresse le logicien n'est pas l'existence comme telle de l'être, ni un jugement sur quoi que ce soit qui l'accompagne dans son existence. Le logicien s'attarde à prendre note de tout ce que l'être acquiert de propriétés *dans l'intelligence*; il nomme et définit plus précisément tout ce que l'être y développe de relations, du fait même de se trouver connu par elle. C'est cette précision qu'ajoute saint Thomas, après avoir adressé la logique « à des propriétés communes à toutes choses » : « pas au sens, tout de même, où la logique prendrait comme sujets les réalités communes en elles-mêmes » (*In I Post. Anal.*, 20, #171). La logique se concentre sur les relations que la réalité à connaître impose entre les conceptions qu'on s'en fait.

On ne saisit nettement le sujet propre de la logique qu'en revenant à ces trois regards que saint Thomas, sous l'inspiration d'Avicenne, reconnaît à la raison sur les natures des choses réelles. Le principal et plus important, que les deux autres préparent et assistent, est celui que porte le savant, le spéculatif qui veut tout simplement connaître ces natures; il les regarde absolument, en faisant tout à fait abstraction de quelque influence que le fait d'exister peut avoir sur elles; il ne porte pas attention, mais sans les nier, aux accidents qui se greffent sur elles du fait de leur existence. Voilà l'occasion de cette première imposition de noms que pointent les commentateurs grecs. Non, certes, que ces noms constituent le sujet des sciences particulières, mais pour transmettre le savoir qu'il acquiert, le savant doit nommer les réalités qu'il connaît et les natures qu'il leur attribue. C'est sous ce regard qu'il découvre et déclare que l'homme, le cheval et le chien sont des animaux, des vivants, des substances; et que le premier est rationnel et risible, tandis que les autres sont irrationnels, que le second est *hennible* et le troisième *latrable*.

Le regard pratique du journaliste, de l'historien, du prudent diffère; son attention va au contraire à ce qui arrive aux natures des choses du fait qu'elles existent. Sous ce regard, l'homme est jeune ou vieux, enfant ou adulte, médecin ou mécanicien; le cheval court ou broute; le chien aboie de fait, se laisse flatter ou mord.

Le logicien ne porte sur les natures ni l'un ni l'autre de ces deux regards. Il les regarde, lui, pour prendre note des attributs qu'elles se méritent lors de leur seconde existence, quand elles naissent en une intelligence, du fait de se laisser connaître par elle. « Chaque nature est susceptible d'une double existence : l'une

en des singuliers, l'autre en l'âme; et selon chaque existence s'y attachent des accidents spéciaux. » (*De ente et essentia*, c. 3, #18) C'est justement en cette occasion que natures et choses se voient *nommées*, après avoir été *abstraites* et rendues *universelles*, et qu'elles acquièrent le titre d'*espèces*, de *genres* ou de *différences*, ou encore de *propres* et d'*accidents*. C'est aussi sous ce regard qu'elles se voient *affirmées* ou *niées*, puis qu'elles deviennent des *moyens termes* pour que d'autres soient *démonstrées*, ou au moins *opinées*, *conjecturées*, *soupçonnées*, *réfutées*. Voilà proprement le sujet de la logique : toutes ces relations que la raison doit attacher aux choses pour se les représenter adéquatement.

Comme le savant et le prudent, le logicien assigne des noms à ces relations qu'il découvre, pour être à même de les expliquer à autrui. Voilà le second niveau d'imposition cher à Boèce et à ses maîtres. Le savant et le moraliste n'adressent pas leur première préoccupation aux noms qu'ils assignent à leurs sujets et à ses attributs; de même, les noms des entités logiques n'attirent pas l'attention prioritaire du logicien, qui tourne son attention première vers leur signification, vers ces attributs des choses connues en tant que connues.

Par ailleurs, la logique ne peut pas constituer la première compétence développée par la raison, au grand dam de Descartes, de Kant et de tous les philosophes perfectionnistes qui, pleins de ressentiment pour ceux qu'ils soupçonnent de leur avoir transmis un enseignement erroné, voudraient vérifier l'aptitude à connaître de la raison avant de lui laisser exécuter aucune opération. Tout au contraire, la logique se découvre après avoir appliqué sa raison longuement à connaître. Le logicien élabore sa compétence propre en revenant sur les actes cognitifs spontanés, pour découvrir en quoi et comment ils ont mis en possession de la vérité, ainsi qu'en quoi et comment ils ont trop souvent abouti à l'erreur.

C'est donc sur un être *déjà connu* que réfléchit le logicien, mais il le fait en vue de guider la raison plus sûrement dans ses futurs efforts de connaissance.

La raison peut raisonner sur son propre acte. En raisonnant sur l'acte de la main, elle a fait découvrir un art de construire et un art de forger, grâce auxquels on peut avec facilité et ordre accomplir ce type d'actes. De même...

C'est-à-dire en repensant aux actes qu'elle a déjà elle-même exécutés spontanément, comme elle a repensé aux actes déjà posés spontanément par les mains...

... il faut découvrir un art qui dirige l'acte propre de la raison, pour qu'en cet acte aussi on procède avec ordre, facilement et sans erreur. (*In I Post. Anal.*, Prooemium, #1)

#### IV. Les attributions : des intentions de raison

Contrairement donc à l'avis des commentateurs anciens comme récents des *Attributions* (*Κατηγορίαι*) d'Aristote, c'est en toutes ses parties que la logique correspond à une seconde intention de la raison, quelle que soit l'opération de celle-ci qui la préoccupe.

##### A. L'énonciation, entité de seconde intention

C'est plus évident en ce qui concerne la logique de la seconde opération. Les commentateurs grecs, puis Boèce et leurs disciples l'entrevoient. Nommer et définir le nom et le verbe, la phrase et l'énonciation, l'affirmation et la négation, ne font connaître en elle-même l'essence d'aucune réalité extérieure à la raison, ni juger d'aucune existence. Ce dont ces philosophes ne semblent néanmoins pas conscients est que ce travail vise quand même en priorité des essences et des propriétés réelles, non des mots. Le nom, le verbe, l'énonciation, c'est ce que deviennent les essences et les propriétés des êtres lorsque, après les avoir conçues, on juge lesquelles font connaître lesquelles. L'animal, la plante, le rationnel, le rire deviennent des verbes (*est animal, n'est pas plante, est rationnel, rit*) pour faire connaître l'homme, et l'homme devient un nom (*homme*) pour se laisser connaître à leur aide; et en cette relation qu'ils développent, ils deviennent ensemble énonciations, et du fait même affirmations ou négations : "*L'homme est animal*", "*L'homme n'est pas plante*", "*L'homme est rationnel*", "*L'homme rit*".

Devenir un nom, pour une réalité, pour une essence ou un accident, c'est devenir le centre d'intérêt de la raison, être regardé par elle comme le sujet dont elle cherche à savoir ce qu'il est, ou combien il y en a, ou comment il est, et ainsi de suite. Tandis que devenir un verbe, c'est entrer dans le rôle du concept qui fournit l'une de ces informations. Voilà le sens de la connotation d'un temps, par laquelle Aristote définit le caractère propre du verbe. En notre observation, tout être existe en un temps, de sorte que la précision d'un temps devient la note naturelle de l'existence, et, par homonymie, la note de la vérité, de la conformité à l'être.



C'est de tout cela que le logicien de la seconde opération prend conscience et dont il aperçoit progressivement les règles.

Certes, pour transmettre le fruit de ses observations et aider ainsi autrui à régler plus consciemment et efficacement ses jugements, le logicien doit traduire son expertise en un vocabulaire technique, qu'il emprunte pour l'essentiel de son collègue le grammairien. Aussi, secondairement, il aura quelques remarques pour justifier ce vocabulaire, et faire comprendre que même s'il utilise les mêmes mots que le grammairien, il ne parle pas des mêmes choses. Ce sera toutefois à tort qu'on en prendra occasion pour centrer son intérêt sur ces considérations lexicales. Aussi faut-il blâmer Boèce et les commentateurs grecs dans la mesure où c'est ainsi qu'ils l'entendent, et leur reprocher d'en avoir persuadé les apprentis logiciens venus après eux.

## ***B. Le raisonnement, entité de seconde intention***

### *a) Le raisonnement (συλλογισμός)*

La logique de la troisième opération appelle des remarques semblables. Il est d'ailleurs assez généreux d'en faire une troisième opération distincte de la seconde; Aristote ne le fait pas. Il s'agit là encore de juger et d'énoncer que telle essence ou que tel accident, tel que conçu, manifeste correctement ce qu'est telle autre chose dont on fait son sujet d'intérêt. La seule différence est qu'au lieu d'en juger d'après une évidence immédiate, on se fait imposer ce jugement comme la conséquence rigoureuse de jugements portés antérieurement.

Pour porter son jugement de cette manière, la raison doit respectivement conférer au nom et au verbe qu'elle va lier en *conclusion* les formes de *termes mineur* et *majeur*, puis découvrir leur composition ou division comme la conséquence nécessaire d'énonciations antérieures qui les concernent, en rapport à une autre nature apte à jouer entre eux le rôle d'un *moyen terme*. Ce sont donc encore une fois des choses, une fois conçues, et non des mots, qui deviennent ainsi des termes extrêmes ou moyens, et dont la composition se fait *prémises* ou *conclusions*, desquelles la conséquence revêt l'une de trois *figures*, et l'un de multiples *modes*. Ce sont ces choses qui, les unes manifestant les autres, deviennent, selon leur rigueur et l'universalité comparée de leur destination, *syllogisme* strict ou *insinuation* (ἐνθύμημα), *induction* ou *exemple* (παράδειγμα).

Là encore, pour décrire le détail de ces démarches rationnelles, le logicien a besoin d'instituer un vocabulaire adéquat qu'il est seul à justifier avec compétence. Mais encore une fois cette tâche est seconde pour lui. L'enseignement logique est bien maigre, de professeurs qui se contentent d'expliquer ce vocabulaire et de décrire les dispositions de mots qui correspondent aux prémisses et aux conclusions. La connaissance logique qui en résulte est si superficielle qu'eux-mêmes ou leurs étudiants finissent souvent par inventer une absurde quatrième figure, imaginer la nature de l'enthymème dans le fait de sous-entendre une prémisses, confondre l'induction avec un syllogisme de troisième figure, réduire les modes syllogistiques à des cercles ou des droites superposées, et soutenir quantité d'autres aberrations qui les dénoncent comme réduisant toute démarche rationnelle à des constructions de l'imagination.

*b) L'attaque (ἐπιχείρημα)*

Le logicien, je l'ai clairement déclaré, s'intéresse à des choses, bien plus qu'à des mots. Et quand il parle des mots, ce qui l'intéresse ce sont les choses que ces mot signifient, de sorte que presque toujours, pour lui, parler des choses ou des mots qui les nomment sous le rapport qui le concerne, c'est du pareil au même.

Cependant, il ne faut pas l'oublier, il ne dit rien sur ce que ces choses sont, ni en leur nature absolue ni en leur réalité. Son unique intérêt concerne les propriétés, plus exactement les relations, qu'elles acquièrent une fois renées dans l'intelligence qui les connaît, du fait même de cette connaissance, de cette *naissance avec elle*.

Il est cependant une activité rationnelle qui donne l'impression que le logicien s'intéresse à la réalité comme telle et parle des choses pour faire connaître ce qu'elles sont : la dialectique. En discutant, en mettant en œuvre les instruments dialectiques pour s'assurer de disposer du maximum d'endoxes; puis en tirant de ces endoxes la plus grande abondance d'attaques, on veut se faire l'opinion la plus légitime possible sur ce que les choses sont et sur les propriétés qu'elles possèdent réellement.

On doit prendre conscience de l'homonymie qu'on sollicite si on compte cette activité dialectique comme de la logique. Lorsqu'Aristote et saint Thomas qualifient de *logiques* des arguments, pour marquer qu'ils leur refusent la perfection d'une démonstration, il ne s'agit pas d'attribuer ceux-ci à des logiciens.

Face à la discussion comme à toute activité rationnelle, l'œuvre propre du logicien est, revenant après coup sur des discussions spontanées, de recenser les caractères que les choses discutées acquièrent de ce fait. Le logicien remarque ainsi que toute discussion revient en gros à quatre genres de problèmes (*Top.*, I, 4, 101b13ss). Il aperçoit aussi que c'est son endoxalité qui mérite à un énoncé de fonctionner comme prémisses lors de l'examen d'un problème (*Top.*, I, 10, 104a8ss). Le logicien découvre encore que fonder ainsi sur des endoxes l'examen d'une position tourne forcément le raisonnement en dialogue, c'est-à-dire commande deux fonctions irréductibles : un meneur de jeu qui suggère et demande les prémisses, et un répondeur qui assume la responsabilité de leur concéder ou refuser autorité (*Top.*, VIII, spécialement le c. 4). Le logicien de la dialectique découvre encore, puis définit et règle les instruments dialectiques qui mettent en possession d'endoxes (*Top.*, I, 13-18). Enfin et surtout, il recense les lieux où ces endoxes s'agencent dans le respect du *dici de omni* garant indispensable de la rigueur de conclusions susceptibles de devenir des opinions légitimes (*Top.*, II-VII). En tout cela, aucune discussion, mais élaboration d'une rigoureuse science rationnelle.

Ce n'est pas le logicien en tant que tel qui met ensuite à profit ces instruments et lieux pour examiner des positions suggérées en solution de problèmes, et ainsi assurer un progrès dans la connaissance de réalités, dans la découverte des principes des démonstrations et dans l'anticipation de leurs conclusions. C'est l'œuvre de la raison dans son activité primordiale tendue à connaître la réalité, à en préparer la démonstration éventuelle, en attendant son accès à l'habitus de science. Comme ce n'est pas non plus le logicien qui met à profit la doctrine des *Seconds Analytiques* sur la démonstration, et concocte en s'y conformant les démonstrations des propriétés des êtres naturels ou mathématiques, et envisage les substances séparées autant qu'elles sont accessibles à l'intelligence humaine.

Pour bien distinguer les deux dialectiques homonymes, les scolastiques ont étiqueté *dialectica docens* la dialectique comme partie de la science logique qui règle la discussion et *dialectica utens* la dialectique comme activité de discussion tenue de lui obéir.

Le dialecticien revêt le double titre d'enseignant et d'usager. *Comme enseignant (secundum quod est docens)*, il institue le procédé qui permet de tirer d'intentions logiques des conclusions endoxales en des sciences singulières. Il le fait démonstrativement, de sorte qu'en cela, la dialectique a nature de science. *Comme usager (utens vero)*, le dialecticien use du procédé en question pour tirer effectivement des conclusions endoxales en ces sciences. En ce sens, la dialectique s'écarte de la nature de science. (*In IV Met.*, 4, #576)

### C. L'attribution (*κατηγορία*), entité de seconde imposition

Chose moins évidente, mais tout aussi vraie, les attributions, ou *κατηγορία*, qu'énumère et décrit le logicien de la première opération sont aussi des propriétés acquises par les choses du fait de les connaître. Et dans ce cas, acquises lors de l'acte par lequel l'intelligence les conçoit, les abstrait de ce que les sens lui présentent. En assignant à ce logicien un intérêt pour des termes de première imposition, Boèce, ses maîtres et ses disciples pèchent doublement. D'abord du fait de réserver l'intérêt logique prioritaire à des mots. Ensuite en revendiquant comme l'affaire du logicien de connaître et nommer les réalités en ce qu'elles sont absolument et réellement, c'est-à-dire, selon leur formulation, en se mêlant de première imposition de noms.

Nous imposons des noms d'abord aux choses. Les *Catégories*, d'après les commentateurs grecs, concernent la première imposition de noms. (Berquist, 1979, p. 3)

La substance, la quantité, la qualité et leurs collègues ne sont pas des sujets d'intérêt logique en ce qu'ils sont absolument, ni en des propriétés que l'existence leur confère. Ils le sont par la diversité de modes d'attribution qu'endosse leur implication dans la connaissance d'autres réalités. Ils le sont comme genres, comme genres divers, comme genres suprêmes. Ils le sont pour leur statut de premiers principes de toute définition. Or on n'est pas un genre, ni tel genre, du simple fait d'être ou d'exister, mais du fait d'être connu et de faire connaître.

Ce statut d'entité de seconde imposition apparaît clairement dès qu'Aristote définit la substance comme attribution. Elle couvre deux homonymes, en fait. Le premier de ces homonymes mérite de se considérer comme substance, et comme substance première, non par le fait d'avoir telle nature ou d'exister de telle manière, mais par le fait de *ne jamais intervenir comme attribut dans une énonciation*, que ce soit pour manifester une essence, ou pour manifester un accident.

Est substance, et dite telle le plus proprement, premièrement et principalement, celle qui ni n'est dite d'un sujet ni n'est en un sujet.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> « Οὐσία δέ ἐστιν ἡ κυριώτατά τε καὶ πρότως καὶ μάλιστα λεγομένη, ἥ μήτε καθ' ὑποκειμένου τινὸς λέγεται μήτε ἐν ὑποκειμένῳ τινί ἐστιν. » (*Attrib.*, 5, 2a11-13)

Aristote place ainsi la substance première dans la division en quatre membres qu'il reconnaissait plus haut entre les êtres (τῶν ὄντων) une fois connus. Le quatrième membre se décrivait justement comme « ceux qui ni ne sont en un sujet ni ne se disent d'un sujet »<sup>7</sup> et Aristote l'illustrait par les mêmes exemples : « ὁ τις ἄνθρωπος ἢ ὁ τις ἵππος, tel homme ou tel cheval ». C'est clairement par des propriétés cognitives qu'il caractérise cette substance première. Leur expression technique pourrait le voiler, mais il s'agit d'abord de l'incapacité à être attribué à un sujet comme son essence : la préposition 'κατὰ', dans 'λέγεσθαι καθ' ὑποκειμένου τινός', exprime un mouvement de haut en bas, comme on se représente traditionnellement l'attribution de l'essence. Il s'agit en second de l'incapacité à être attribué comme accident, dite techniquement comme 'οὐ ἐν ὑποκειμένῳ εἶναι', qu'on doit lire comme abréviation de 'ne pas être attribué comme étant *en* un sujet', en opposition à 'ne pas être attribué comme étant *ce qu'est* un sujet'.

La substance comme second homonyme est elle aussi, plus clairement encore, substance en raison de caractères acquis lors d'opérations cognitives : on est substance seconde parce qu'on est espèce ou genre attribuable à quelque substance première.

Se disent substances secondes les espèces en lesquelles on trouve les substances dites telles au premier sens, elles ainsi que les genres de ces espèces. Par exemple, tel homme se retrouve en une espèce, l'homme, dont l'animal est le genre. Ces substances-là, l'homme et l'animal, se disent donc des substances secondes.<sup>8</sup>

Or évidemment, ni l'homme ni l'animal n'ont l'espèce et le genre comme nature, et ce n'est pas non plus leur existence réelle qui le leur confère. Le leur vaut la conception que s'en fait notre intelligence.

Tout le reste du chapitre est à l'avenant. Aristote y décrit une gamme d'attributions essentielles, accidentelles et nominales qu'on se mérite une fois conçu comme substance première ou seconde. Tout concerne des opérations intellectuelles, sans qu'on n'apprenne là rien absolument ou existentiellement de quelque nature ou de quelque réalité.

Il en va de même dans les chapitres suivants, où chaque attribution se distingue par un mode différent de s'attribuer, de faire connaître un sujet, et non proprement par un mode différent d'être, comme cela intéressera davantage le

<sup>7</sup> « Τὰ δὲ οὕτε ἐν ὑποκειμένῳ ἐστὶν οὕτε καθ' ὑποκειμένου λέγεται. » (*Attrib.*, 2, 1b3-4)

<sup>8</sup> *Attrib.*, 5, 2a14-16.

sage. Saint Thomas revient régulièrement sur cette différence de point de vue, pour parler de substance, de quantité, de relation et ainsi de suite, selon qu'on s'intéresse au mode différent d'attribution qu'implique leur connaissance ou au mode différent que présente leur être. Il remarque par exemple que selon le point de vue on reconnaîtra ou non un sujet comme substance, et un attribut comme son essence<sup>9</sup>.

Il souligne aussi que selon le point de vue certaines espèces de la quantité en seront par soi ou par accident. Le temps, par exemple, du fait de s'attribuer comme mesure différente, extérieure, est donné dans les *Attributions* comme une espèce de quantité distincte de la grandeur, tandis que la *Métaphysique* en fait une espèce par accident, comme il ne représente pas un mode distinct d'être. Or clairement, mesurer est une capacité acquise par un être lors de sa connaissance, et non possédée par essence ou par existence.

Dans les *Attributions*, le Philosophe, a donné le temps pour une quantité par soi, alors qu'il en fait en la *Métaphysique* une quantité par accident. C'est que là il distinguait les espèces de la quantité d'après différentes conceptions de la mesure. Le temps, mesure extrinsèque, se conçoit différemment de la grandeur, mesure intrinsèque. Aussi était-il donné là comme une espèce de quantité différente. Ici, le Philosophe considère les espèces de la quantité quant à leur être même de quantité. (In *V Met.*, lect. 15, #986)

La même constatation se répète en rapport au lieu.

Le lieu est donné en les *Attributions* comme une espèce de quantité, mais non en la *Métaphysique*, parce qu'il se conçoit différemment comme mesure, mais ne représente pas une façon différente d'être pour la quantité. (In *V Met.*, lect. 15, #986)

La façon de traiter les relatifs est tout aussi révélatrice. La définition qu'Aristote en donne renvoie cette attribution aussi à une façon de concevoir et d'attribuer plutôt qu'à une façon d'être:

On appelle 'relatif' tout ce qui est tel que cela même qu'il est (αὐτὰ ἅπερ ἐστίν), il est dit l'être (εἶναι λέγεται) d'autre chose (ἐτέρων) ou de quelque autre manière en relation à autre chose. (*Attrib.*, 7, 6a36-37)

<sup>9</sup> Par exemple: « Le logicien regarde la manière d'attribuer une chose, et non son existence. Aussi, tout ce qui répond à la question "Qu'est-ce que c'est?", il considère que cela concerne l'essence, que ce soit intrinsèque, comme la matière et la forme, ou extrinsèque, comme l'agent et la fin. Mais le philosophe, qui s'intéresse à l'existence des choses, ne comprend pas sous leur essence leur fin ou leur agent, puisqu'ils lui sont extrinsèques. » (In *VII Met.*, lect. 17, #1658)

Là aussi, cette façon spéciale de concevoir et d'attribuer prêtera à contradiction du fait que *la façon d'attribuer* ne colle pas toujours exactement à *la façon d'être*. La partie de la substance, en effet, *se dit* tout ce qu'elle est *de* son tout : la tête, en tant que tête, *se dit* tête *de* l'animal. Aussi fidèlement qu'elle corresponde ainsi à la définition d'un relatif, elle est pourtant substance, et non un relatif. Si c'est proprement de genre d'être qu'on veut parler, et non d'attribution, il faudra corriger la définition du relatif en retirant sa mention d'attribution.

Assurément, si notre définition des relatifs suffit<sup>10</sup>, il sera fort difficile, voire impossible, de résoudre en prétendant qu'aucune substance n'est dite relative à quoi que ce soit. Mais si elle ne suffit pas, et que le relatif soit plutôt *ce dont l'être même consiste à se trouver en relation à autre chose*, sans doute autre chose pourra-t-il *se dire* en relation à des substances<sup>11</sup>. La première définition convient ainsi à tout relatif, mais il reste que pour lui *le fait d'être relatif* ne tient pas à ce que « cela même qu'il est *se dise* d'autre chose ». (*Attrib.*, 7, 8a28-35)

La formulation reste encore typiquement conceptuelle en abordant la qualité. Qui s'attend à entendre énumérer des propriétés essentielles ou existentielles est surpris de se faire définir l'attribution *qualité* comme un être dont la représentation entraîne *une paronymie... homonyme*.

J'entends par *qualité* celle d'après laquelle on est dit qualifié. La qualité, toutefois, se dit en plusieurs sens.<sup>12</sup>

La paronymie est une propriété qui découle de la manière dont on est conçu.<sup>13</sup> Conçu comme un accident, on n'est pas attribué sous le nom de cet accident, mais sous une appellation dérivée, un adjectif. On conçoit par exemple la blancheur comme un accident de l'homme, non comme sa nature; on ne le dira donc pas *blancheur*, mais *blanc*. Après avoir décrit les espèces de qualités – plutôt ses homonymes en fait, comme elles se ressemblent assez pour mériter le même nom de *qualités*, mais différent trop pour recevoir

<sup>10</sup> Ἰκανῶς ... ἀποδέδοται. – C'est-à-dire : si on se contente de la définition du relatif comme type de conception et d'attribution pour juger de ce qu'est essentiellement une partie de substance, on dépasse la portée de cette définition, qui regarde l'être comme connu, et non absolument.

<sup>11</sup> La partie de la substance peut *se dire* relative, *sans prétention de ce que ce soit là absolument son essence*.

<sup>12</sup> « Ποιότητα δὲ λέγῃ καθ' ἣν ποιοὶ τινες λέγονται· ἔστι δὲ ἡ ποιότης τῶν πλεοναχῶς λεγομένων. » (*Attrib.*, 8, 8b25-26)

<sup>13</sup> Très peu l'ont compris. Ainsi Hintikka (1959) : « La paronymie apparaît comme une notion incomparable avec la synonymie et l'homonymie. » (p. 141)

sous ce nom une définition identique –, Aristote revient sur le fait que les substances qui en méritent l'attribution en deviennent des paronymes : on les leur attribue normalement sous une appellation dérivée de la leur, plutôt que synonymement, sous la même appellation, comme on le fait quand on conçoit une attribution comme exprimant l'essence d'un sujet.

Les êtres qualifiés, ce sont ceux qu'on désigne d'après ces qualités en en faisant leurs paronymes ou en les appelant de quelque autre manière d'après elles. De fait, le plus souvent, presque toujours même, on en fait leurs paronymes : on a ainsi, paronyme de la blancheur, le blanc; de la grammaire, le grammairien; de la justice, le juste; et de même pour le reste.<sup>14</sup>

Il y a toutefois des exceptions. Pour certaines qualités, on n'a pas formé de paronymes, on n'a pas institué un adjectif qui soit une légère modification du nom. Alors, on tend tout de même à attacher au qualifié une appellation inspirée d'une manière dont on désigne la qualité concernée. Assez souvent, par exemple, les qualités naturelles n'inspirent pas la création de paronymes, du fait de ne pas avoir de noms propres à elles.

Parfois cependant, faute de nom institué pour la qualité, on ne peut désigner comme son paronyme celui qui en est qualifié. Ainsi, le coureur ou le lutteur, dits tels en raison de puissances naturelles, ne se désignent pas comme paronymes de ces qualités, car aucun nom n'a été institué pour elles qui permette de les dire qualifiés d'après elles.<sup>15</sup>

D'après la course, la boxe et la lutte comme professions, comme dispositions stables, on a formé les paronymes *coureur*, *boxeur* et *lutteur*. Mais on n'a pas procédé ainsi pour les qualités naturelles correspondantes, puisqu'on n'avait pas donné à celles-ci de noms appropriés et qu'on en avait simplement fait les homonymes de ces habitus. En partant de cette homonymie, on dira alors par exemple *coureur-né*, *boxeur-né*, *lutteur-né*. Ou on en fera des homonymes des gens dotés des habitus correspondants, en ajoutant une réserve : *coureur naturel*, *boxeur naturel*, *lutteur naturel*.

<sup>14</sup> « Ποιά δὲ τὰ κατὰ ταύτας παρωνύμους λεγόμενα ἢ ὅπως οὖν ἄλλως ἀπ' αὐτῶν. Ἐπὶ μὲν οὖν τῶν πλείστων καὶ σχεδὸν ἐπὶ πάντων παρωνύμους λέγεται, οἷον ἀπὸ τῆς λευκότητος ὁ λευκὸς καὶ ἀπὸ τῆς γραμματικῆς ὁ γραμματικὸς καὶ ἀπὸ τῆς δικαιοσύνης ὁ δίκαιος, ὡσαύτως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων. » (*Attrib.*, 8, 10a27-32)

<sup>15</sup> « Ἐπ' ἐνίων δὲ διὰ τὸ μὴ κείσθαι ταῖς ποιότησιν ὀνόματα οὐκ ἐνδέχεται παρωνύμους ἀπ' αὐτῶν λέγεσθαι· οἷον ὁ δρομικὸς ἢ ὁ ποικτικὸς ὁ κατὰ δύναμιν φυσικὴν λεγόμενος ἀπ' οὐδεμῆς ποιότητος παρωνύμους λέγεται· οὐ γὰρ κείτα ὀνόματα ταῖς δυνάμεσι καθ' ἃς οὗτοι ποιοὶ λέγονται. » (*Attrib.*, 2, 1b3-4)



Il y aurait toute une étude à faire sur la manière dont Aristote définit les dix attributions et les propriétés auxquelles les reconnaître, de façon à constater par une induction complète à quel point il s'agit toujours de caractères qui découlent de la façon de concevoir et d'attribuer les choses, non de caractériser des essences ou des existences réelles comme telles.

Mon intention ici est simplement d'illustrer suffisamment le cas pour qu'on constate qu'en opposition à ce dont les commentateurs grecs et Boèce nous ont persuadés depuis toujours, il ne s'agit pas dans le traité des *Attributions* d'un intérêt pour des noms de première imposition, mais, de façon doublement contraire, pour des *êtres* plutôt que pour des noms, et pour ces êtres *en des caractères que leur vaut le fait d'être conçus*, et non le fait d'être ou d'avoir de fait telle ou telle essence.

En somme, la différenciation de dix attributions vient du fait, au moment de répondre pour n'importe quel sujet à la question : "qu'est-ce que c'est?", de devoir commencer sa réponse par l'un de dix genres suprêmes qui correspondent à dix manières originales de s'attribuer à une substance première pour la faire connaître. On relève le plus normalement ces dix formes d'attribution par induction, en examinant après coup une multiplicité d'énoncés où on assigne quelque caractère à un sujet. C'est ce qu'a dû faire Aristote pour rédiger ses *Κατηγορίαι*. On peut ensuite revoir cette induction et la confirmer en découvrant par division les différents angles possibles d'attribution. C'est ce que fait Aristote, et que commente saint Thomas, lorsqu'à rebours ils s'efforcent en métaphysique d'illustrer la diversité ontologique en partant de son reflet dans l'intelligence qui a cherché à se la représenter.

C'est ainsi qu'en alignant les différents homonymes qui méritent le nom d'*être*, Aristote distingue différentes façons d'être d'après différents genres que notre raison doit concevoir pour être à même de se les représenter adéquatement. Comme toujours, le commentaire qu'en fait saint Thomas éclaire beaucoup.

Aristote divise l'être extérieur à l'âme, c'est-à-dire l'être parfait, en dix attributions (*praedicamenta*, κατηγορίαι). (*In V Met.*, 9, #889)

En voulant illustrer la diversité de l'être, Aristote rencontre un obstacle spécial : les différences entre les êtres appartiennent elles-mêmes forcément à l'être; on ne peut pas, comme pour leurs genres et leurs espèces, différencier l'être par des différences qui lui seraient extérieures. Le rationnel et l'irrationnel qui différencient l'homme et les autres animaux sont extérieurs

à l'animal, mais rien n'est extérieur à l'être. La seule option qui s'offre pour différencier l'être réside dans les manières diverses de l'attribuer qu'il impose à l'intelligence qui le conçoit.

C'est un être par soi distinct qu'on attribue chaque fois qu'on signifie une figure de l'attribution, car on signifie l'être en autant de façons qu'on l'attribue.<sup>16</sup>

L'explication de saint Thomas n'est pas de trop pour un verbe aussi dense.

Forcément, l'être se contracte en un genre distinct chaque fois qu'on l'attribue d'une façon distincte, puisque chaque façon correspond à une façon distincte d'être. "Car on signifie l'être", c'est-à-dire une façon distincte d'être, "en autant de façons qu'on l'attribue", c'est-à-dire qu'on attribue à quelque chose d'être. Aussi appelle-t-on des *attributions (praedicamenta)* les membres en lesquels on divise l'être initialement, puisqu'on les distingue d'après des façons distinctes de l'attribuer. (*In V Met.*, 9, #890)

On nomme les choses pour transmettre les connaissances qu'on en élabore; aussi les nomme-t-on comme on les connaît. Revenant sur ses pas, en regardant comment on les nomme et attribue, c'est-à-dire comment on les connaît, on accède indirectement à la manière dont elles sont. Car c'est normalement comme elles sont qu'elles s'imposent à connaître.

Manifestement, certains attributs signifient ce qu'on est, d'autres comment on est, d'autres combien, d'autres à quoi on se rapporte, d'autres qu'on agit ou pâtit, d'autres où on est ou quand.<sup>17</sup>

Chacune de ces attributions reconnaît à son sujet une modalité de l'être par soi, constante, mais distincte des autres attributions. «En chacune d'elle, l'être garde la même signification.»<sup>18</sup> C'est évident du fait que c'est l'être qu'on donne comme signe de la convenance de l'attribut; on dit: "L'homme *est* animal, *est* d'un mètre quatre-ving, *est* médecin, *est* père, etc." Cela ne fait d'ailleurs aucune différence, souligne Aristote, si on fusionne cette expression de l'être à même l'attribut, comme lorsqu'on dit qu'un homme *marche*; cela signifie tout à fait la même chose que de dire qu'il *est* en train de marcher.

<sup>16</sup> « Καθ' αὐτὰ δὲ εἶναι λέγεται ὅσαπερ σημαίνει τὰ σχήματα τῆς κατηγορίας· ὅσαχῶς γὰρ λέγεται, τοσαυταχῶς τὸ εἶναι σημαίνει. » (*Mét.*, Δ, 7, 1017a22-24)

<sup>17</sup> « Οὐδὲν τῶν κατηγορουμένων τὰ μὲν τί ἐστι σημαίνει, τὰ δὲ ποιόν, τὰ δὲ ποσόν, τὰ δὲ πρὸς τι, τὰ δὲ ποιεῖν ἢ πάσχειν, τὰ δὲ πού, τὰ δὲ ποτέ. » (*Mét.*, Δ, 7, 1017a24-27)

<sup>18</sup> « Ἐκάστῳ τούτων τὸ εἶναι ταῦτὸ σημαίνει. » (*Mét.*, Δ, 7, 1017a27)

Saint Thomas apporte une aide précieuse pour faire sentir l'exhaustivité de l'énumération. De ce qui paraît d'abord un amas hétéroclite, il manifeste les motifs d'opposition. La première et plus forte opposition se situe entre les attributs qui montrent d'un sujet ce qu'il est (τί ἐστὶ) : son essence (οὐσία), et ceux qui renvoient plutôt à autre chose qui coïncide avec son essence : ses accidents.

On a le premier rapport éventuel de l'attribut au sujet, lorsque l'attribut est ce qu'est le sujet, lorsque, par exemple, on dit : "Socrate est un animal." Car Socrate est justement ce qu'un animal est. C'est ce type d'attribut qui fait le mieux connaître la substance première, sujet de tous les attributs. (*In V Met.*, 9, #891)

Tout autre attribut révèle le sujet qu'on s'efforce de connaître, une substance dite *première*, non pas directement, mais par quelque modalité spéciale que son essence revêt dans son existence matérielle concrète, modalité qui, sans constituer l'essence même de ce sujet, coïncide avec elle pour lui, lui 'arrive', en est un accident. Cette coïncidence concerne tantôt une entité interne au sujet d'intérêt, tantôt une entité hors de lui. La coïncidence interne varie elle-même entre absolue ou relative à autre chose, et si elle est absolue tient à la matière ou à la forme du sujet. Saint Thomas exemplifie chaque cas. Il pointe la coïncidence interne...

... lorsque l'attribut se tire de ce qui inhère au sujet (*quod inest subiecto*). Cet attribut, par ailleurs, inhère au sujet tantôt par soi et absolument, et ou bien s'ensuit de sa matière – il s'agit alors de sa *quantité* –, ou bien s'ensuit de sa forme : il s'agit alors de sa *qualité*. Tantôt non absolument, mais en rapport à autre chose – il s'agit alors de sa relation à cette autre chose. (*In V Met.*, 9, #892)

Saint Thomas s'occupe ensuite d'éventuelles coïncidences externes. C'est le cas...

... lorsque l'attribut se tire de quelque chose d'extérieur au sujet. Il y a deux possibilités. Dans la première, l'occasion de l'attribution est tout à fait extérieure au sujet. Si alors ce à quoi on renvoie ne mesure pas le sujet, on l'attribue à la manière d'un *avoir* (*habitus*), comme lorsqu'on dit que "Socrate est chaussé, ou est vêtu". Mais si cela le mesure, toute mesure extrinsèque étant ou un temps ou un lieu, l'attribution se tire ou bien du temps – ce sera alors le *temps* –, ou bien du lieu, et ce sera alors le *lieu*, si on ne regarde pas à l'ordre des parties dans le lieu, mais la *position*, si on y regarde. De l'autre manière, l'occasion de l'attribution est de quelque façon dans le sujet auquel l'attribution se fait. Si c'est quant à son principe, on l'attribuera alors comme un *agir*. En effet, le principe de l'action réside dans le sujet. Mais si c'est quant à son terme, on l'attribuera alors comme un *pâtir*. En effet, la passion se termine dans le sujet qui pâtit. (*In V Met.*, 9, #892)

## Conclusion

Fondamentalement, donc, ni les attributions, ni l'énonciation, ni le nom et le verbe, ses parties, ni le syllogisme et ses homonymes, ni aucune entité logique ne sont des mots, isolés ou composés. Pas plus que n'en sont l'homme, le vivant et aucun être naturel. Les mots n'interviennent qu'une fois ces entités connues, pour transmettre la connaissance qu'on en a élaborée.

La logique a pour but de régler les opérations cognitives; elle s'intéresse donc directement aux êtres, puisque c'est d'eux qu'il s'agit de guider la connaissance. Cependant, alors que les autres disciplines s'intéressent aux êtres pour connaître leur essence et les propriétés que leur vaut leur existence, la logique, elle, s'y intéresse pour noter les propriétés que leur vaut le fait d'être connus. Car c'est par l'intérêt que leur porte notre intelligence que les êtres deviennent *noms*, c'est-à-dire sujets d'intérêts, et *verbes*, c'est-à-dire susceptibles d'en faire connaître d'autres, et *définitions*, c'est-à-dire composés pour faire connaître exactement des essences, et *énonciations*, c'est-à-dire jugés comme exprimant avec vérité l'essence ou l'accident de tel ou tel autre être, et *raisonnements*, c'est-à-dire composés pour conclure des énonciations non immédiatement évidentes.

Toutes ces entités logiques risquent de se voir confondues avec des mots, parce qu'on a besoin de mots pour les partager à autrui, et parce qu'à cette fin on emprunte et extensionne le vocabulaire grammatical. Un nom, par exemple, est d'abord une entité grammaticale définie comme « un mot qui sert à désigner les êtres, les choses, les idées » (Grévisse, 1969, p. 57). Par homonymie, il est ensuite, pour le logicien, un être qu'on veut connaître. Par homonymie encore, il devient le mot dont le logicien use pour pointer l'être qu'on veut connaître. Une chaîne similaire d'homonymie s'attache au verbe, à la phrase, à l'énonciation et à tout le vocabulaire qui désigne les entités logiques. Le logicien n'utilise ces mots qu'en s'intéressant aux relations logiques qu'il leur fait signifier. Aussi devient-il pour lui indifférent de parler de ces mots ou des intentions logiques correspondantes, c'est-à-dire des caractères que revêtent les êtres à mesure qu'on les connaît et du fait qu'on les connaisse. La tentation devient grande, pour le non-expert, de croire que c'est strictement de mots dont parle le logicien et à quoi il s'intéresse. Et dans le cas des attributions, d'imaginer, comme Boèce et ses maîtres, que celles-ci sont des mots pris selon leur première imposition. Ou, porté à l'autre extrême,

qu'il s'agit d'êtres dans leur réalité même<sup>19</sup>. Mais la substance, la quantité, la qualité et leurs sept partenaires, bien qu'étant des êtres dont le sage aperçoit qu'ils diffèrent en leur mode d'existence, sont, aux yeux du logicien, des êtres conçus de façon telle qu'ils s'attribuent selon un mode différent à des sujets pour les faire connaître. Ce sont des genres, des genres suprêmes, des genres sous lesquels se rangent en ordre des espèces subordonnées de plus en plus précises. Bref des aspects que les êtres revêtent du fait d'être connus, des intentions de raison, des relations logiques, non leur essence ni simplement des mots pour les exprimer.

### Références bibliographiques

- Albertus Magnus, Saint. (1954). *Commentaria in Praedicamenta Aristotelis*, Québec: Doyon.
- Aristote. (1983). *Les Attributions (Catégories). Le texte aristotélicien et les Prolegomènes d'Ammonios d'Hermeias* (Y. Pelletier; Présentation, Traduction et Notes). Paris/Montréal: Bellarmin/Les Belles Lettres.
- Aristotle. (1975). *Aristotle's Metaphysics* (W. D. Ross, Éd.). Oxford: Clarendon.
- Aristotle. (1970). *Aristotelis Topica et Sophistici Elenchi* (W. D. Ross, Éd.). Oxonii e typographeo Clarendoniano.
- Benveniste, É. (1958). Catégories de pensée et catégories de langue. *Les Études philosophiques*, 4.
- Berquist, D. H. (s.d.). Albert at the Cross Roads of Logic. [https://society-aristotle-aquinas.org/files/1814/2678/6159/03-Albert\\_at\\_the\\_Crossroads.pdf](https://society-aristotle-aquinas.org/files/1814/2678/6159/03-Albert_at_the_Crossroads.pdf).
- Berquist, D. H. (1979). The Skopos or Aim of the Categories. [https://society-aristotle-aquinas.org/files/4614/2678/6161/05-Long\\_Skopos\\_of\\_the\\_Categories.pdf](https://society-aristotle-aquinas.org/files/4614/2678/6161/05-Long_Skopos_of_the_Categories.pdf).
- Boetius. (1891). In *Categorias Aristotelis libri quattuor*. Dans J.-P. Migne (Éd.),

<sup>19</sup> Ainsi : « Les catégories sont les multiples modes de l'être proprement dit, de l'être réel. » (Casalini, 1881, p. 33) « Les catégories performant clairement une fonction *ontologique*. » (De Rijk, 1952, p. 3) Une variante subtile, mais contradictoire, de cette méprise est de considérer d'une part que le logicien s'intéresse aux attributions "dans leur intentionnalité", "comme des intentions logiques", des "genres suprêmes", tout en continuant d'autre part à y voir, à l'instar des commentateurs grecs, des "intentions premières". Par exemple, parmi les plus récents interprètes : « Le logicien traite les catégories comme des intentions logiques qui sont les genres suprêmes... Bien que les catégories telles que traitées par le logicien sont proprement des intentions premières, le logicien les considère tout de même seulement dans leur intentionnalité et donc comme des êtres de raison. » (Doolan, 2019a, p. 7)

- Patrologia Latina* 64 (pp. 159-294). Paris: Garnier.
- Caietanus, Thomas De Vio Cardinalis. (1939). *Commentaria in praedicamenta Aristotelis*, Rome, Angelicum.
- Casalini, A. (1881). *Le Categorie di Aristotele*, Firenze: Le Monnier.
- Côté, A. (1964). Le nombre des catégories aristotéliennes. *Laval théologique et philosophique*, 19, n° 2.
- De Rijk, L.M. (1952). *The Place of the Categories of Being in Aristotle's Philosophy*, Assen, Vangorcum.
- Doolan, G.T. (2019a). Aquinas and the Categories as Parts of Being. *The Discovery of Being & Thomas Aquinas: Philosophical and Theological Perspectives*. Washington: The Catholic University of America Press.
- Doolan, G.T. (2019b). Aquinas's Methodology for Deriving the Categories: Convergences with Albert's Sufficientia Praedicamentorum. *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale*, 30.
- Doolan, G.T. (2012). Aquinas on Substance as a Metaphysical Genus. *The Science of Being as Being: Metaphysical Investigations*, Washington: The Catholic University of America Press.
- Doolan, G.T. (2014). Aquinas on the Metaphysicians vs. the Logician's Categories. *Quaestiones Disputatae*, 4, n° 2.
- Grévisse, M. (1969). *Précis de grammaire française* (28<sup>e</sup> ed). Duculot.
- Hintikka, K.J.J. (1959). Aristotle and the Ambiguity of Ambiguity. *Inquiry*, 9.
- Menn, S. (1995). Metaphysics, Dialectic and the Categories. *Revue de Métaphysique et de Morale*, 100, N° 3.
- Newton, Lloyd A. (2008). *Medieval Commentaries on Aristotle's Categories*, Boston, Brill.
- Owen, G.E.L. (1977). *Logic and Metaphysics in Some Earlier Works of Aristotle. Articles on Aristotle*, London: Duckworth.
- Owen, G.E.L., and Düring, I. (1960). *Plato and Aristotle in the Mid-Fourth Century*, Göteborg: Symposium Aristotelicum.
- Owens, J. (1960). Aristotle on Categories. *Revue de métaphysique*, XVI.
- Pelletier, Y. (1987). Le Propos et le proème des *Attributions* d'Aristote. *Laval théologique et philosophique*, vol. 43, n° 1, pp. 31-47.
- Pelletier, Y. (2020). Mgr Maurice Dionne, maître authentique. *Peripatetikos*, 15, pp. 7-64.
- Pelletier, Y. (2023). Nom, verbe et énonciation : des concepts ou des mots? *Peripatetikos*, 17, pp. 79-135.
- Scheu, M.M. (1944). *The Categories of Being in Aristotle and St. Thomas*,

- Washington: The Catholic University of America Press.
- Studtmann, P. (2008). *The Foundations of Aristotle's Categorical Scheme*, Milwaukee: Marquette University Press.
- Thomas Aquinas, S. (1976). De ente et essentia. Dans *Opuscula Philosophica*. Marietti.
- Thomas Aquinas, S. (1964). In *Aristotelis Libros Peri Hermeneias et Posteriorum Analyticorum Expositio* (Ed. 2a). Marietti.
- Thomas Aquinas, S. (1964). In *duodecim libros Metaphysicorum Aristotelis expositio*. Marietti.
- Tremblay, B. (2016). Albertus Magnus on the Problem of the Division of the Categories. *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale*, 27.
- Tremblay, B. (1994). Aristote, Thomas d'Aquin et la place des mots en logique. *Philosophia perennis*, 1(2), pp. 35–66.
- Trendelenburg, F.A. (2018). Les catégories d'Aristote. *Les Études philosophiques*, 126, 3.
- Trendelenburg, F.A. (1979). *Geschichte der Kategorienlehre*, New York: Olms.
- Watbled, J.-P. (2005). *Les catégories d'Aristote : catégories universelles ou catégories linguistiques grecques?* Saint-Denis, La Réunion : Journée de l'Antiquité.